

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 026-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0072

Déposée le: 20.01.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: UDC (Brand, Münchenbuchsee) (porte-parole)
UDC (Blank, Aarberg)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.01.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



EOS 2: publication des propositions de la CFIN et des cadres de l'administration

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de publier toutes les propositions faites par les cadres de l'administration et la Commission des finances au sujet de l'Examen des offres et des structures ;
2. de présenter les conséquences financières (et notamment le potentiel d'épargne) de chacune de ces mesures.

Développement

D'après le rapport EOS 2014, la Commission des finances et les cadres de l'administration ont déposé des propositions concernant l'EOS. Le Conseil-exécutif n'a toutefois pas accordé le sérieux nécessaire à l'étude des suggestions des cadres. Dans le rapport (p. 144), il se contente de faire la remarque lapidaire suivante : « Le Conseil-exécutif n'a pas encore trouvé le temps de les [les propositions soumises par des cadres] examiner jusque-là. » Une interpellation urgente du groupe UDC demandait quelles propositions avaient été concrètement déposées et quel était leur potentiel d'épargne. Le Conseil-exécutif n'a hélas pas répondu à ces questions en invoquant

notamment comme arguments que « la qualité, la gamme et le niveau d'élévation varient fortement entre les quelque 100 propositions » et qu'« il s'agit donc en premier lieu d'idées exprimées spontanément par des individus (au sens d'un « remue-méninges ») et non de propositions mûrement réfléchies ». Voilà des arguments qui illustrent bien le respect que le Conseil-exécutif manifeste pour ses cadres et aussi pour les auteurs de l'interpellation !

Le Conseil-exécutif a adopté une attitude similaire concernant l'interpellation de l'UDC sur les propositions de la Commission des finances. Dans sa réponse, il a toutefois déclaré « qu'il est possible de suivre la majorité des propositions de la Commission des finances ». Mais les propositions n'ont pas été publiées comme le réclamaient les interpellateurs.

La situation des finances étant devenue encore plus critique après la décision de la Banque nationale de ne pas distribuer de dividendes – des dividendes qui sont inscrits au budget du canton, il est urgent de poursuivre l'étude de toutes les propositions d'économie. Elles pourraient en effet donner de bonnes impulsions : les cadres ont par définition une connaissance approfondie de leur unité et sont ainsi en mesure d'identifier les possibles améliorations des structures et des processus. Quant à la Commission des finances, c'est l'organe du Grand Conseil qui connaît le mieux les finances cantonales. Il faut donc impérativement publier les propositions pour que les membres du Grand Conseil puissent les apprécier politiquement et développer leurs propres propositions. La publication permet également de voir si les propositions applicables directement ont bel et bien été mises en œuvre ou si elles ont été reléguées au fond d'un tiroir. Enfin, les propositions pourraient servir de base de réflexion pour l'EOS 2.0.